

DATES D'INSCRIPTION AUX :

**CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
BREVETS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES
MENTIONS COMPLÉMENTAIRES de niveau V**

du mercredi 12 octobre au vendredi 18 novembre 2016

(ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire)

Direction des Examens et
Concours

DEC 4

Téléphone
05.36.25. (voir pages 7-8-9)

Courriel
dec4@ac-toulouse.fr

Adresse postale
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Adresse géographique
75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

SESSION 2017

NOTE D'INFORMATION AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

CATEGORIE DE CANDIDATS	MODALITES D'INSCRIPTION SUR INSCRINET
- CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EXAMEN A UNE SESSION PRECEDENTE - CANDIDATS INDIVIDUELS (1) - ENSEIGNEMENT A DISTANCE	Un lien sera activé le mercredi 12 octobre et accessible à partir du site internet de l'académie de Toulouse http://www.ac-toulouse.fr (rubrique « examens et concours ») (2) Les candidats qui se réinscrivent doivent réutiliser leur numéro de candidat de la session précédente, en <u>veillant à vérifier attentivement les données pré-renseignées.</u>

(1) pour se présenter en qualité de candidat individuel, il faut être majeur au 31 décembre de l'année de l'examen, soit le 31 décembre 2017.

(2) à l'exception des CAP employé technique de laboratoire, pour lesquels subsiste un dossier papier (à télécharger à partir du **mercredi 12 octobre et à retourner avant le vendredi 18 novembre 2016**).

Procédure d'inscription

L'inscription à un examen étant un acte personnel, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à la saisie afin d'éviter des erreurs d'enregistrement et des omissions.

A la fin du processus, un numéro d'inscription s'affichera à l'écran. Vous pourrez alors éditer un récapitulatif de l'inscription. Vous devez impérativement noter ce numéro : il vous permettra de justifier de votre inscription ou éventuellement de la modifier en cas d'erreur, jusqu'à la date de fermeture du serveur.

Si vous souhaitez modifier votre inscription, vous devrez saisir votre numéro d'inscription et votre date de naissance. Le numéro d'inscription sera alors suivi d'un numéro d'ordre différent (derrière le tiret). Ceci permettra de vérifier lors du retour des confirmations que celle signée correspond bien à la dernière modifiée.

Après la clôture des pré-inscriptions (début décembre), les services rectoraux (DEC 4) vous transmettront une CONFIRMATION D'INSCRIPTION à l'adresse que vous aurez indiquée sur Internet.

NB : si vous n'avez rien reçu le vendredi 2 décembre, vous devez contacter mes services (coordonnées en page 7, 8 et 9).

Vous devrez impérativement informer par écrit la direction des examens et concours (DEC 4) du rectorat de tout changement de situation (nouvelle adresse, démission...).

Après avoir scrupuleusement vérifié les renseignements figurant sur la confirmation d'inscription, vous devrez compléter et signer cet imprimé, et éventuellement y apporter les modifications nécessaires à l'encre rouge.

Il est indispensable de bien noter un numéro de téléphone et une adresse électronique, de sorte qu'on puisse vous contacter si nécessaire.

NB : Soyez attentifs lors de la vérification des éléments figurant sur cette confirmation. Aucun changement ne pourra être accepté par la suite.

LES CONFIRMATIONS D'INSCRIPTION DEVRONT ETRE RETOURNEES ACCOMPAGNEES DES PIECES JUSTIFICATIVES AU :

RECTORAT, bureau DEC 4,
CS 87703
31077 Toulouse Cedex 4

au plus tard le vendredi 9 décembre 2016 (cachet de la poste faisant foi).

CETTE DATE EST IMPERATIVE SOUS PEINE D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Votre inscription ne deviendra définitive qu'après réception du dossier complet (confirmation signée + pièces à fournir).

Important : Je vous demande de bien vouloir noter que, lors de votre inscription sur INSCRINET, vous devrez obligatoirement répondre par « oui » ou par « non » aux messages qui s'afficheront :

- *j'accepte la communication de mes résultats d'examen en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé.*

- *j'accepte la communication de mes résultats, de mon nom, et de mon adresse aux collectivités territoriales en vue d'une éventuelle remise de récompense.*

CANDIDATS HANDICAPES : Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement d'épreuves vous devez, lors de votre inscription, **cocher la rubrique : handicapé**.

Parallèlement, vous devez **constituer un dossier auprès de la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du département de votre domicile**.

Le rectorat enverra aux candidats qui se seront signalés au moment de leur inscription tous les éléments utiles pour effectuer cette demande d'aménagement (documents accessibles sur le site de l'académie : www.ac-toulouse.fr rubrique examens et concours).

Les candidats ayant présenté l'examen en 2016 avec un aménagement d'épreuves devront impérativement fournir la notification pour pouvoir bénéficier de cet aménagement en 2017.

***NB** : les demandes d'aménagement liées à une incapacité de dernière minute (ex : bras cassé) doivent être adressées directement à la direction des examens et concours.*

Forme de passage

a) Forme globale :

Le candidat passe l'ensemble des épreuves au cours d'une même session, à l'issue de sa formation. Cette forme de passage est obligatoire pour les scolaires et les apprentis.

b) Forme progressive :

Le candidat choisit de ne présenter que certaines épreuves ou unités et d'échelonner, sur plusieurs sessions, le passage des épreuves.

NB : Les conditions d'inscription s'apprécient à la date de passage de l'examen complet (pour l'examen sous forme globale), à la date de passage de la dernière épreuve (pour la forme progressive).

Bénéfice- Dispense- Report

1) Bénéfice d'épreuves ou d'unités :

Le bénéfice est la conservation, à la demande écrite du candidat, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à une épreuve ou unité lors d'une session antérieure.

Le bénéfice porte sur une épreuve ou une unité obligatoire ou facultative. Il s'applique aux candidats passant l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive et n'est valable qu'à l'intérieur d'une spécialité donnée. La durée de validité d'un bénéfice d'épreuve ou d'unité est de cinq ans à compter de la date d'obtention de la note égale ou supérieure à 10.

Important : tout candidat renonçant à la conservation partielle ou totale de ses bénéfices de notes devra renseigner et joindre à sa confirmation d'inscription l'annexe 5.

RAPPEL : pour les candidats ayant obtenu des bénéfices de notes au titre d'une spécialité ou examen dont la réglementation a changé, il convient de se référer au tableau de correspondance d'épreuves entre l'ancien et le nouveau diplôme (tableau annexé au nouveau règlement).

2) Report de notes (pour les CAP uniquement) :

Le report de notes est la conservation à la demande écrite du candidat d'une note inférieure à 10 obtenue à une épreuve ou unité. Cette disposition n'est valable qu'à l'intérieur d'une même spécialité. La durée de validité d'un report de note est de cinq ans à compter de la date d'obtention de la note inférieure à 10.

Important : tout candidat souhaitant un report de notes devra renseigner et joindre à sa confirmation d'inscription l'annexe 5.

3) Dispense d'épreuves ou d'unités : référence : arrêté du 23/06/14 – J.O. du 04/07/14

Le candidat peut être dispensé d'une épreuve ou d'une unité dans l'un des cas suivants :

- Il est titulaire d'un diplôme indiqué dans le tableau ci-contre :

Epreuves dispensées	Diplôme du candidat		Baccalauréat ou DAEU ou examen spécial d'entrée à l'université	Diplôme ou titre enregistré au moins de niveau IV de qualification dans le RNCP...	Certification délivrée dans un état membre de l'union européenne...
	CAP	BEP			
Diplôme présenté : CAP					
Français/histoire-géo/enseignement civique et moral					
Maths/sciences physiques et chimiques					
langue vivante 1	*	*			
éducation physique et sportive					
Diplôme présenté : BEP					
Français/histoire-géo/éducation civique					
Maths/sciences physiques et chimiques					
éducation physique et sportive					

 Dispense d'épreuve accordée à la demande du candidat

* *cette dispense ne vaut que si le diplôme dont est déjà titulaire le candidat comportait l'unité correspondante (cf relevé de notes du candidat).*

- Il n'a pas obtenu son diplôme mais **a des bénéfiques de notes au domaine général** : il pourra être dispensé des épreuves du domaine général (disposition valable d'un BEP vers un CAP/ d'un BEP vers un autre BEP/ d'un CAP vers un autre CAP).
- Il **justifie de dispenses d'épreuves ou de sous-épreuves au titre de la validation des acquis de l'expérience** (durée de validité de cinq ans).

Attention : les dispenses sont produites à la convenance du candidat, pendant leur durée de validité.

Cas particulier de l'épreuve d'éducation physique et sportive : les candidats, autres que les scolaires et apprentis, peuvent, à leur demande, (faire une demande écrite) être dispensés de cette épreuve.

SIGNALE	<p>Depuis la session 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le titulaire d'un CAP ne peut plus être dispensé des épreuves d'éducation physique et sportives du BEP qu'il présente. • La demande de dispense vaut pour l'ensemble des épreuves du domaine général sauf sur demande écrite du candidat qui peut représenter une épreuve dispensée (annexe 5).
----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Epreuve d'éducation physique et sportive

L'examen terminal de l'éducation physique et sportive s'effectue sur deux activités. Il concerne les candidats individuels s'inscrivant au CAP et choisissant de passer l'épreuve et les candidats mineurs au 31 décembre 2016 inscrits au CNED.

Le choix du couple d'activités est opéré par le candidat lors de l'inscription à l'examen, à partir de la liste ci-dessous :

- Demi-fond et badminton simple
- Demi-fond et tennis de table simple

- Sauvetage et badminton simple
- Gymnastique au sol et badminton simple
- Gymnastique au sol et tennis de table

Il convient d'être vigilant au moment du choix, ce choix étant définitif.
L'organisation de cette épreuve est gérée par le bureau DEC3 du rectorat.
05 36 25 78 17 : Dominique Dedieu-Dujols
05 36 25 78 14 :

Les candidats présentant cette épreuve sous forme ponctuelle devront renseigner la fiche (annexe 3) et la joindre à la confirmation d'inscription.

NB : dès lors que vous vous inscrivez à cette épreuve, elle devient obligatoire.
Toute absence injustifiée sera éliminatoire.
Les épreuves d'E.P.S ne sont pas organisées lors de la session de remplacement.

Epreuve de langue vivante

Pour certains CAP, l'épreuve obligatoire de langue vivante est orale ; les candidats peuvent s'inscrire au choix en allemand, anglais, espagnol, italien, occitan (à l'exception des CAP du secteur aéronautique pour lesquels l'anglais est obligatoire).

Epreuves facultatives

Le candidat au CAP a la possibilité de choisir une seule épreuve facultative qui peut être : soit une épreuve de langue vivante étrangère soit une épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques, lorsque le règlement particulier du diplôme le permet.

Au titre de l'épreuve facultative de langue, les candidats peuvent s'inscrire au choix en : allemand, anglais, espagnol, italien, occitan.

NB : Les épreuves facultatives ne sont pas organisées lors de la session de remplacement.

NB : Vous pouvez vous procurer le référentiel de la spécialité de CAP, BEP ou MCP qui vous intéresse en consultant le site de l'académie de Toulouse www.ac-toulouse.fr rubrique examens-concours/examens/ accès aux référentiels concernant les examens professionnels

NB : En cas d'accident lors du passage des épreuves (pratiques notamment), les candidats individuels ne peuvent pas bénéficier de la législation sociale en matière d'accident du travail.
Il leur est donc conseillé de souscrire une assurance (exemple : responsabilité civile...).
Seuls les candidats scolaires, apprentis ou en formation continue, sont couverts pour tout risque d'accident survenu pendant les épreuves.

Procédures et Calendrier d'inscription

La pré- inscription au CAP, BEP et mention complémentaire se fait uniquement par INSCRINET.

Le candidat devra **confirmer** sa candidature pour pouvoir se présenter à l'examen.

POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS (enseignement à distance, ex scolaires, ex apprentis, ex formation continue, salariés), un lien pour la pré-inscription sera activé le **mercredi 12 octobre 2016** et accessible à partir du site internet de l'académie de Toulouse :

**<http://www.ac-toulouse.fr>
rubrique examens et concours / CAP-BEP-MC**

1 - Inscription

Ce service permet à un candidat de saisir son inscription. Après validation de son inscription, le candidat se voit attribuer un numéro d'inscription suivi d'un tiret et d'un chiffre.

NB : pour faciliter l'inscription des candidats ayant déjà présenté cet examen, certains champs seront initialisés si le candidat saisit sur la première page son numéro de candidat suivi de sa date de naissance.

Dans la mesure où il est inscrit par le biais du service inscription Grand public, il ne peut pas éditer la confirmation mais uniquement un récapitulatif de son inscription.

2 - Modification d'une inscription

Pour modifier son inscription, le candidat doit saisir son numéro d'inscription et sa date de naissance. Le numéro d'inscription sera alors suivi d'un numéro d'ordre différent (derrière le tiret). Ceci permet de vérifier lors du retour des confirmations que celle signée correspond bien à la dernière modifiée.

<u>Date d'ouverture du registre d'inscription :</u>	12/10/2016
<u>Date de fermeture du registre d'inscription :</u>	18/11/2016
<u>Envoi des confirmations d'inscription aux candidats individuels :</u>	fin novembre 2016
<u>Date limite de retour des confirmations d'inscription au rectorat:</u>	09/12/2016

(DATE IMPERATIVE sous peine d'annulation de l'inscription)

Coordonnées des gestionnaires

Examen	Spécialité	Gestionnaire	Téléphone
CAP	accordeur de pianos	Catherine Lelièvre	7705
CAP	aéronautique	Séverine Soula	7117
CAP	Opérateur/opératrice logistique		7744
CAP	agent de prévention et de médiation	Valérie Lozano	7747
CAP	agent de propreté et d'hygiène	Annick Houssat-Salle	7745
CAP	agent de sécurité		7744
CAP	agent polyvalent de restauration	Annick Houssat-Salle	7745
CAP	agent vérificateur d'appareils d'extincteurs		7744
CAP	arts de la reliure	Catherine Lelièvre	7705
CAP	arts du bijou et du joyau		7744
CAP	arts du bois	David Trichet	7746
CAP	assistant technique en milieu familial et collectif	Annick Houssat-Salle	7745
CAP	boucher	Valérie Miramont	7759
CAP	boulangier	Valérie Miramont	7759
CAP	cannage et paillage ameublement		7744
CAP	carreleur mosaïste	David Trichet	7746
CAP	charcutier traiteur	Valérie Miramont	7759
CAP	charpentier bois	Didier Puechberty	7811
CAP	chocolatier confiseur	Valérie Miramont	7759
CAP	coiffure	Annick Houssat-Salle	7745
CAP	composites plastiques chaudronnés	Catherine Enikeff	7137
CAP	conducteur d'engins: travaux publics et carrières	David Trichet	7746
CAP	conducteur d'installations de production	Aude Appadoo	7140
CAP	conducteur livreur de marchandises	Chantal Ramon	7679
CAP	conducteur routier de marchandises	Chantal Ramon	7679
CAP	constructeur bois	Didier Puechberty	7811
CAP	constructeur de routes	David Trichet	7746
CAP	constructeur canalisations travaux publics	David Trichet	7746
CAP	construction des carrosseries	Chantal Ramon	7679
CAP	cordonnier multi services		7744
CAP	couvreur	Didier Puechberty	7811
CAP	cuisine	Nicole Oulieu	7138
CAP	dessinateur exécution communication graphique	Catherine Lelièvre	7705
CAP	distribution d'objets et services à la clientèle		7744
CAP	doreur à la feuille ornemaniste		7744
CAP	ébéniste	David Trichet	7746
CAP	employé commerce multi spécialités	Nadine Cherfa	7748
CAP	employé de vente	Nadine Cherfa	7748
CAP	employé technique de laboratoire	Karine Solis	7749
CAP	encadreur	David Trichet	7746
CAP	esthétique cosmétique parfumerie	Karine Solis	7749
CAP	Ferronnier d'art		7744
CAP	fleuriste		7744
CAP	Installateur en froid et conditionnement d'air	Muriel Legrand	7116
CAP	glacier fabricant	Valérie Miramont	7759
CAP	horlogerie		7744
CAP	installateur sanitaire	Muriel Legrand	7116
CAP	installateur thermique	Muriel Legrand	7116
CAP	instruments coupants de chirurgie	Catherine Enikeff	7137
CAP	maçon	David Trichet	7746
CAP	maintenance des bâtiments de collectivité	David Trichet	7746
CAP	maintenance des matériels	Aude Appadoo	7140
CAP	maintenance des véhicules	Chantal Ramon	7679

CAP	marbrier du bâtiment et décoration	Catherine Lelièvre	7705
CAP	maroquinerie		7744
CAP	menuisier aluminium verre	Muriel Legrand	7116
CAP	menuisier en sièges	David Trichet	7746
CAP	menuisier fabricant de menuiserie, mobilier, agencement	Didier Puechberty	7811
CAP	menuisier installateur	Didier Puechberty	7811
CAP	métiers du pressing		7744
CAP	métiers de la blanchisserie		7744
CAP	métiers de la mode		7744
CAP	opérateur projectionniste de cinéma	Catherine Lelièvre	7705
CAP	ortho- prothésiste	Myriam Filoni	7750
CAP	pâtissier	Valérie Miramont	7759
CAP	peintre applicateur de revêtements	David Trichet	7746
CAP	peinture en carrosserie	Chantal Ramon	7679
CAP	petite enfance (09-12-31)	Valérie Lozano	7747
CAP	petite enfance (autres départements)	Christine Businello	7527
CAP	plâtrier plaquiste	David Trichet	7746
CAP	podo-orthésiste	Myriam Filoni	7750
CAP	préparation et réalisation d'ouvrages électriques	Myriam Filoni	7750
CAP	réalisation en chaudronnerie industrielle	Catherine Enikeff	7137
CAP	réparation des carrosseries	Chantal Ramon	7679
CAP	restaurant	Nicole Oulieu	7138
CAP	sellerie générale		7744
CAP	sellier harnacheur		7744
CAP	sérigraphie industrielle	Catherine Lelièvre	7705
CAP	serrurier métallier	Muriel Legrand	7116
CAP	services en brasserie café	Valérie Miramont	7759
CAP	services hôteliers	Valérie Miramont	7759
CAP	signalétique enseigne décor	Catherine Lelièvre	7705
CAP	solier moquettiste	David Trichet	7746
CAP	tailleur de pierres	Catherine Lelièvre	7705
CAP	tapissier d'ameublement		7744
CAP	tournage en céramique	Catherine Lelièvre	7705
CAP	vannerie		7744
CAP	vendeur magasinier en pièces de rechange automobile	Aude Appadoo	7140
CAP	vêtements de peau		7744
BEP	accompagnement soins et services à la personne	Catherine Lelièvre	7705
BEP	agencement	Didier Puechberty	7811
BEP	aménagement et finition	David Trichet	7746
BEP	auxiliaire en prothèse dentaire	Myriam Filoni	7750
BEP	bois	Didier Puechberty	7811
BEP	boucher charcutier	Valérie Miramont	7759
BEP	Commerce et service en restauration	Nicole Oulieu	7138
BEP	conduite de procédés industriels et transformation	Catherine Enikeff	7137
BEP	Cuisine	Nicole Oulieu	7138
BEP	électrotechnique énergie équipements communicants	Myriam Filoni	7750
BEP	études du bâtiment	Didier Puechberty	7811
BEP	froid et conditionnement de l'air	Muriel Legrand	7116
BEP	hygiène et propreté	Annick Houssat-Salle	7745
BEP	industries graphiques	Catherine Lelièvre	7705
BEP	installation des systèmes énergétiques et climatiques	Muriel Legrand	7116
BEP	logistique et transport		7744
BEP	maintenance des produits et équipements industriels	Karine Solis	7749
BEP	maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	Muriel Legrand	7116
BEP	menuiserie aluminium verre	Muriel Legrand	7116
BEP	métiers d'art : marchandisage visuel	Catherine Lelièvre	7705
BEP	métiers d'art : projets communication visuelle	Catherine Lelièvre	7705
BEP	métiers d'art : tapissier d'ameublement		7744

BEP	métiers d'art : verre- enseigne et signalétique	Myriam Filoni	7750
BEP	métiers de la mode		7744
BEP	métiers de la relation clients et usagers	Aude Appadoo	7140
BEP	métiers des services administratifs	Nadine Cherfa	7748
BEP	métiers du cuir : maroquinerie		7744
BEP	métiers du pressing et de la blanchisserie		7744
BEP	modeleur maquettiste	Catherine Enikeff	7137
BEP	optique lunetterie	Myriam Filoni	7750
BEP	photographe	Catherine Lelièvre	7705
BEP	plastiques et composites	Catherine Enikeff	7137
BEP	procédés de chimie eau papier cartons	Catherine Enikeff	7137
BEP	production mécanique	Catherine Enikeff	7137
BEP	réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment	Muriel Legrand	7116
BEP	réalisations du gros œuvre	David Trichet	7746
BEP	représentation informatisée de produits industriels	Aude Appadoo	7140
BEP	systèmes électroniques numériques	Catherine Enikeff	7137
BEP	technicien outilleur	Catherine Enikeff	7137
BEP	topographie	David Trichet	7746
BEP	travaux publics	David Trichet	7746
MC V	aide à domicile	Annick Houssat-Salle	7745
MC V	boulangerie spécialisée	Valérie Miramont	7759
MC V	coloriste permanentiste	Annick Houssat-Salle	7745
MC V	cuisinier en desserts de restaurant	Nicole Oulieu	7138
MC V	employé barman	Nicole Oulieu	7138
MC V	employé traiteur	Valérie Miramont	7759
MC V	Joaillerie		7744
MC V	maintenance des systèmes embarqués de l'automobile	Chantal Ramon	7679
MC V	maintenance des équipements thermiques individuels	Muriel Legrand	7116
MC V	maintenance et contrôle des matériels	Aude Appadoo	7140
MC V	pâtisserie, glacerie, chocolaterie	Valérie Miramont	7759
MC V	plaquiste	David Trichet	7746
MC V	sécurité civile et entreprise	Nicole Oulieu	7138
MC V	sommellerie	Valérie Miramont	7759
MC V	soudage	Catherine Enikeff	7137
MC V	styliste visagiste	Annick Houssat-Salle	7745
MC V	zinguerie	Didier Puechberty	7811

Pièces à fournir

a) Pièces communes à tous les candidats

- confirmation d'inscription, modifiée le cas échéant, datée et signée,
- certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou à la journée défense et citoyenneté ; à défaut, attestation de recensement (voir annexe 2),

b) candidats des établissements privés hors contrat, des CFA et candidats individuels :

- photocopie de la pièce d'identité (recto-verso),
- pour les candidats de nationalité étrangère, photocopie de la carte de séjour, du passeport en cours de validité ou autre pièce justifiant de l'identité,

c) candidats ayant déjà présenté cet examen :

- photocopie du relevé de notes de la (ou des) session(s) précédente(s),

d) candidats handicapés :

- photocopie de la demande d'aménagement d'épreuves, (ou notification, si déjà obtenu)

e) autres :

- photocopie du diplôme permettant d'obtenir certaines dispenses,
- photocopie du relevé de notes du diplôme obtenu pour la dispense de langue vivante,
- courrier de demande de renonciation à un bénéfice, report de note ou représentation d'une dispense (annexe 5)
- photocopie de la décision de validation des acquis de l'expérience,
- certificat de scolarité pour les candidats mineurs inscrits au CNED,
- déclaration de décharge, pour les candidats individuels (annexe 4),
- fiche éducation physique et sportive (annexe 3) pour les candidats présentant cette épreuve,
- Pour la Mention complémentaire : copie du diplôme de niveau V en rapport avec la finalité de la MC présentée ou décision de positionnement.

f) cas particuliers :

Pour les examens listés ci- après : l'attestation de formation prévue par la recommandation **R408** de la caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied (B.O. 46 du 13 décembre 2012) :

- BEP aménagement finition
- BEP Bois option « construction bois »
- BEP réalisation du gros œuvre
- BEP menuiserie aluminium verre
- BEP réalisation d'ouvrages de métallerie du bâtiment
- BEP travaux publics
- CAP menuisier aluminium verre - CAP menuisier installateur
- CAP charpentier bois - CAP constructeur bois
- CAP construction en béton armé du bâtiment
- CAP constructeur en ouvrages d'art
- CAP couvreur - CAP maçon
- CAP peintre applicateur de revêtement
- CAP serrurier- métallier
- CAP tailleur de pierre marbrier du bâtiment et de la décoration
- MC zinguerie

**APPLICATION DE LA LOI PORTANT REFORME DU SERVICE NATIONAL
POUR LES CANDIDATS A UN EXAMEN OU UN CONCOURS (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997)**

Justificatif à produire par les candidats aux examens et concours selon leur date de naissance et leur âge :

	- de 16 ans	de 16 à 18 ans	de 18 à 25 ans	+ de 25 ans
Filles et garçons de nationalité française*	<i>Rien à fournir</i>	Attestation de recensement ou certificat de participation JDC	Certificat de participation JDC	<i>Rien à fournir</i>
	Né(e) après le 18/11/2000	Né(e) dans la période du 18/11/1998 et le 18/11/2000	Né(e) dans la période du 18/11/1998 au 18/11/1991	Né(e) avant le 18/11/1991

* Ne sont donc pas concernés les jeunes de nationalité étrangère ou en cours de naturalisation ; par contre, ceux ayant la double nationalité sont concernés.

Modalités pratiques de recueil et de prise en compte des justificatifs

Les justificatifs sont à joindre au dossier d'inscription.

La situation du candidat vis à vis du service national doit être **appréciée à la date de clôture de l'inscription à l'examen** pour déterminer quel justificatif le candidat doit produire pour être en règle.

FICHE EPREUVE OBLIGATOIRE PONCTUELLE D'EPS session 2017

A RENVoyer AVEC VOTRE CONFIRMATION D'INSCRIPTION AU RECTORAT
DIRECTION DES EXAMENS- DEC3 bac général et technologique ou DEC4 examens professionnels

CANDIDAT SCOLAIRE CANDIDAT INDIVIDUEL ETABLISSEMENT.....DEPT 09 12 31 32 46 65 81 82 BAC GENERAL Série :.....BAC TECHNOLOGIQUE Série :.....

Retour des documents d'inscription :

Candidats scolaires : vendredi 18 novembre 2016

Candidats individuels : vendredi 25 novembre 2016

CAP Spécialité :BEP Spécialité :BAC PROFESSIONNEL Spécialité :

Retour des documents d'inscription :

Candidats scolaires : vendredi 2 décembre 2016

Candidats individuels : vendredi 9 décembre 2016

INFORMATION CANDIDATMONSIEUR MADAME

NOM.....

PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL ET VILLE.....

NUMEROS DE TELEPHONE

CANDIDAT.....

NUMEROS DE TELEPHONE DES PARENTS ou D'UN PROCHE

(à contacter en cas d'urgence le jour de l'examen).....

CONDITIONS GENERALES

L'épreuve d'éducation physique et sportive est une épreuve obligatoire. Toute absence sans justificatif médical a pour conséquence un zéro et une élimination de l'examen pour les examens professionnels. Le centre d'examen ne pourra pas évaluer le candidat sans justificatif médical d'aptitude. **Le certificat médical est donc obligatoire pour toute inscription (candidat apte), inaptitude partielle ou totale.**

CANDIDAT APTE

Choisir UN couple d'activité indissociable cocher 1 seule case

Demi-fond (3*500m)	Badminton	
Demi-fond (3*500m)	Tennis de table	
Sauvetage (en piscine)	Badminton	
Gymnastique au sol	Badminton	
Gymnastique au sol	Tennis de table	

CERTIFICAT MEDICAL**D'APTITUDE :**

Le médecin soussigné(e) certifie que le candidat.....
est **apte** à la pratique de l'éducation physique et sportive

Date, signature et cachet du médecin

CANDIDAT INAPTE PARTIEL **CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP Reconnu par la MDPH**

Précisez la classification éducation nationale du handicap :.....

Choisir UNE seule activité cocher 1 seule case

Natation (nage de durée)	
Danse (chorégraphie individuelle)	
Lancer de poids (sauf pour les candidats en fauteuils)	
Lancer de massue (sauf inaptes partiels et déficients visuels)	

CERTIFICAT MEDICAL**D'APTITUDE PARTIELLE :**

Le médecin soussigné(e) certifie que le candidat.....
est **apte à subir l'épreuve adaptée** d'éducation physique et sportive

Date, signature et cachet du médecin

CANDIDAT INAPTE TOTAL **CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE TOTALE:**

Le médecin soussigné(e) certifie que le candidat.....
est **inapte** à la pratique de l'éducation physique et sportive

Date, signature et cachet du médecin

SIGNATURES

Date et signature obligatoire du candidat et des représentants légaux si vous êtes mineur(e)	Uniquement pour les candidats scolaires	
	Nom et signature du professeur EPS (Après information donnée sur les d'épreuves proposées)	Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

NOTATION

1 ^{er} activité	2 ^{ème} activité	Total	Note finale (non arrondie)	Nom et signature Jury	Note arrêtée (arrondie)	Nom et signature Commission
/20	/20	/40	/20		/20	

DECLARATION de DECHARGE

Je soussigné(e)

NOM Prénom.....

Candidat(e) au :

- brevet d'études professionnelles (indiquer la spécialité)
- certificat d'aptitude professionnelle (indiquer la spécialité)
- mention complémentaire (indiquer la spécialité)

reconnais :

- avoir été informé(e) des limites d'indemnisation en cas d'accident survenant en cours d'épreuve et de la nécessité de contracter une assurance,
- décharge l'administration de toute responsabilité au cas où je serais victime d'un accident lors du passage des épreuves de l'examen.

A le

Signature

SESSION 2017

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

Candidat(e) à l'examen :(indiquez la spécialité)

reconnais ne pas vouloir solliciter la conservation du ou des bénéfices de notes pour le ou les épreuves suivantes :

- unité : (exemple UG1 Français, histoire-géo, educ.civ)	Note : 15/20	Bénéfice en : 2016
- unité :
- unité :
- unité :

Je reconnais avoir été informé(e) que conformément à la réglementation en vigueur :

- je peux conserver pendant 5 ans le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10/20,
- le bénéfice vaut par épreuve ou par unité,
- je peux conserver le bénéfice obtenu à une épreuve maîtresse (ex : UP2...) même si je n'ai pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs des sous-épreuves la composant.

demande le report des notes ci-dessous **inférieures à 10** (pour les CAP uniquement), soit leur conservation pour la session 2017 :

- unité : (exemple UG1 Français, histoire-géo, educ.civ)	Note : 08/20	Session : 2016
- unité :
- unité :
- unité :

Demande de présentation d'une épreuve dispensée (et d'une seule) du fait de la détention d'un diplôme le permettant :

- unité : (exemple UG1 Français, histoire-géo, educ.civ)
- unité :

J'ai conscience que le renoncement à un bénéfice, que la présentation à une épreuve dispensée ou le report de note est définitif. Si je décide alors de représenter le ou les épreuves concernées, le ou les notes obtenues en 2017 seront alors les seules prises en compte, et ce même si elles sont inférieures aux précédentes.

A,..... le.....

Signature du (de la) candidat(e)